



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 8 mars 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 8 mars à 18h30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 13 (treize).

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme Séverine GARNIER, , Mme Mélanie GAYDIER, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER, M. Vincent BACHET, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE.

Etait excusée avec pouvoir : Mme Magali ROBERT donne pouvoir à M. André BERTERO.

Etait excusée sans pouvoir : Mme Emilie FRUTOSO.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles, L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À l'unanimité des voix, Mme Mélanie GAYDIER, a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h35.

* * *

1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 2 février 2016.

Rapporteur : Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2016.

2. Vote des résultats du compte administratif 2015:

Rapporteur : Mme la Directrice générale des services ;

Monsieur le Maire donne la parole à Mme la Directrice générale des services afin de présenter le compte administratif 2015. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le report des excédents financiers du Budget 2015 sur le Budget primitif de l'année 2016.

3. Approbation du compte de gestion 2015.

Rapporteur : Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire et de Mme la Directrice générale des services, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion de l'année 2015.

4. Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2015.

Rapporteur : Monsieur le Maire ;

Mr le Maire propose de maintenir les taux d'imposition communaux appliqués en 2015, il rappelle que ces derniers avaient baissés en 2015 afin de protéger les contribuables Auronais d'une augmentation des taux de la communauté de communes et propose donc, d'appliquer les taux d'imposition suivant pour l'année 2016.

Taux proposés pour l'année 2016 : **10.08%**

Taux proposés pour l'année 2016 : **12.03%**

Taux proposés pour l'année 2016 : **40.20%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2016.

5. Vote du budget primitif 2016.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif pour l'année 2016.

7. Lancement de la réalisation de l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap) des bâtiments communaux.

Rapporteur : Monsieur le Maire ;

Les municipalités sont propriétaires des bâtiments communaux et doivent respecter les exigences de la loi du 11 février 2005, obligatoire au 1^{er} janvier 2015, ces dernières doivent mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Monsieur le maire propose de faire réaliser un Diagnostic d'accessibilité handicapé qui permettra de connaître la situation et d'identifier les travaux nécessaires ou les dérogations possibles et de programmer des travaux nécessaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation au maire pour signer tout contrat relatif à l'agenda d'accessibilité.

8. Réalisation de travaux de voirie en bordures du parking avenue de la Transhumance au Nord du village.

Rapporteur : Monsieur le Maire ;

Monsieur le maire explique de la nécessité à réaliser des travaux de voirie sur ce secteur de la RD68 avenue de la transhumance sur le fait de l'étroitesse de la route lors des croisements de véhicules et particulièrement les bus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de ces travaux, donne délégation au maire pour signer tout contrat, solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, procéder aux travaux nécessaires évalués à un *montant de 19 765€*.

9. Attribution de subventions aux associations.

Dans le cadre des aides aux associations, syndicats ou autres, la municipalité accorde des subventions pour leur bon fonctionnement. Parmi les candidatures reçues à ce jour, il est proposé :

- L'attribution d'une subvention de 137€ à l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) pour l'année 2016.
- L'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'école de musique d'Aurons Vernègues pour l'année 2016.
- L'attribution d'une subvention de 50 € à la Fondation du Patrimoine des Bouches du Rhône pour l'année 2016.

- Montant de la cotisation annuelle du Syndicat Mixte d'Énergie du Département (SMED), 200€ et 0,08 € par habitant soit pour la commune d'AURONS : 244 € pour l'année 2016 ;
- Montant de la cotisation annuelle du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) qui est un conseil gratuit auprès des habitants et commune dans le domaine de l'urbanisme: 1 616,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi de ces subventions ou cotisations et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget municipal 2016.

Informations du Maire :

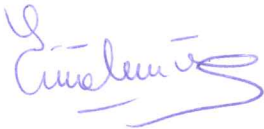
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par lettre du cabinet du Ministère de l'Intérieur, que le Président de la République a souhaité consacrer l'année 2016 à la célébration de notre hymne national et souhaite que les communes soient porteuses de projets locaux, et d'en faire part au secrétariat d'état des anciens combattants et à la mémoire.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance

Mélanie GAYDIER



Le Maire

André BERTERO

